

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du JEUDI 23 JUIN 2011

L'an **deux mille onze**, le **jeudi vingt-trois juin** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Claude **SENET**, Catherine **VEYSSY**, Bernard **RIVAILLÉ**, Pierrette **DUPART**, Philippe **QUERTINMONT**, Henriette **DUFOURG CAMOUS**, Jean-Claude **FEUGAS**, Michèle **FAORO**, Brétislav **PAVLATA**, Mireille **KERBAOL**, André **MAGNIER**, Claude **DAMBRINE**, Izzet **KOC**, Marc **BOUCAUD**, Jeannick **MORA**, Tayeb **BARAS**, Maria **RAMIREZ**, Manuel **NAVALES**, Stéphanie **GEORGES**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Xavier **DARRIGO**, Monique **BLÜGE**, Marie-Françoise **OLIVIERI**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration : Gilles **BESSON**, Paulette **FOURCADE**, Amina **N'DIAYE**, Sandra **DELORD**.

Absente excusée : Mónica **CASANOVA**.

Absent : Arnaud **RICHARD**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

N° 2011/23.06/06.C

URBANISME : FONCIER :
LOTISSEMENT HAMEAU DU GRAND TRESSAN :
RETROCESSION ESPACES COMMUNS

Madame Marie-Françoise OLIVIERI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Marc GALET fait part à ses Collègues que depuis plusieurs années l'Association Syndicale du lotissement du Hameau du Grand Tressan souhaite rétrocéder au domaine public les parties communes de leur lotissement. Leur demande qui n'avait pas aboutie jusqu'à présent a été réexaminée par les services communautaires et communaux.

Pour leur part, les services communaux compétents ont réalisé un état des lieux (Eclairage Public et Espaces verts) et ont émis un avis technique favorable à la prise en charge des communs de ce lotissement.

Concernant les espaces verts cela concerne 175 m² environ de pelouse et 5 arbres, le long de la rue des Vignes.

Concernant l'éclairage public cela porte sur 7 candélabres ainsi que le réseau électrique souterrain qui les alimente (rue des Vignes, impasses des Charmes et des Vignes).

Avis favorable de la Commission Travaux Publics/Environnement et Cadre de vie du 5 Mai 2011 et du Conseil d'Administration du 16 Juin 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des espaces verts et du réseau d'éclairage des espaces communs du lotissement du Hameau du Grand Tressan (rue des Vignes, impasses des Charmes et des Vignes).

Accord unanime du Conseil Municipal.

FAIT A LORMONT, le 24 Juin 2011
pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean TOUZEAU

Le Maire :

- ⇒ *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
- ⇒ *informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*